



## bioéthique

### Comité de pilotage des états généraux de la bioéthique

Décret n° 2008-1236 du 28 novembre 2008, JO du 29 novembre 2008.

Un décret en date du 28 novembre 2008 institue un comité de pilotage des états généraux de la bioéthique chargé de les préparer, d'en définir les thèmes et d'en coordonner l'organisation.

## dossier pharmaceutique

### Modalités de fonctionnement du dossier pharmaceutique

Décret n° 2008-1326 du 15 décembre 2008 JO du 17 décembre 2008.

Après une expérimentation lancée en mai 2007, le dossier pharmaceutique est généralisé. Son objectif est de prévenir les interactions médicamenteuses. Il est créé par le pharmacien avec le consentement exprès du bénéficiaire. Il comporte des informations relatives à la personne concernée et à la dispensation des médicaments, avec ou sans prescription médicale. L'utilisation de la carte Vitale est requise pour alimenter ou consulter ce dossier.

## sécurité sociale

### Financement de la Sécurité sociale en 2009

Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008, JO du 18 décembre 2008.

Pour tenter de redresser les comptes du régime général (déficit en 2008 de la branche maladie : -4,2 milliards d'euros; vieillesse : -5,8 milliards), la loi de financement de la Sécurité sociale 2009 prévoit la poursuite de la maîtrise médicalisée des dépenses (création de référentiels d'aide à la prescription) et le renforcement de la lutte contre les fraudes. Au niveau des dispositifs, la loi prévoit un renforcement du contrôle de l'Odam par l'Uncam et le comité d'alerte, et une participation accrue des organismes de protection complémentaire aux négociations conventionnelles.

# Europe

## statistiques

### Statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail

Règlement (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, JOUE du 31 décembre 2008.

Dans sa résolution du 3 juin 2002 concernant une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité du travail (2002-2006), le Conseil a invité la Commission et les États membres à intensifier les travaux en cours visant à harmoniser les statistiques sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. En outre, dans sa résolution du 25 juin 2007, dans une nouvelle stratégie de santé et de sécurité du travail (2007-2012), le Conseil a invité la Commission à coopérer avec les autorités législatives afin de mettre en place un système statistique européen approprié dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail (en tenant compte de l'augmentation de la proportion de femmes sur le marché du travail).

## santé des consommateurs

### Enzymes alimentaires

Règlement (CE) n° 1332/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant les enzymes alimentaire et modifiant la directive 83/417/CEE du Conseil, le règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil, la directive 2003/13/CE, la directive 2001/112/CE du Conseil et le règlement (CE) n° 258/97.

Le présent règlement énonce des règles relatives aux enzymes

## protection sociale

### Exonération du ticket modérateur

Décret 2008-1440 du 22 décembre 2008, JO du 30 décembre 2008.

Les assurés souffrant d'une maladie grave non répertoriée sur la liste des affections de longue durée (ALD) peuvent néanmoins bénéficier d'une exonération de ticket modérateur auprès de la Sécurité sociale. Mais seulement à une double condition :

- que l'assuré souffre d'une maladie grave, de forme évolutive ou invalidante;
- que l'affection nécessite un traitement particulièrement coûteux et soit d'une durée prévisible de plus de six mois.

## hôpital

### Création et aux missions du Conseil national de l'urgence hospitalière

Décret n° 2009-29 du 9 janvier 2009 JO du 10 janvier 2009.

Un Conseil national de l'urgence hospitalière est créé auprès du ministre chargé de la Santé pour une durée de trois ans. Il peut être saisi de toute question concernant l'organisation de la permanence des soins et de la prise en charge en urgence des patients au sein des établissements de santé. Il émet des propositions sur la prise en charge en urgence des patients par les structures de médecine d'urgence des établissements de santé et les structures contribuant à la permanence hospitalière des soins afin d'en optimiser la cohésion, la fluidité et l'efficacité. Il propose des modes d'organisation de la permanence hospitalière des

soins ainsi que des procédures d'évaluation de ces organisations. Il analyse l'impact des organisations sur les conditions d'exercice et la formation des professionnels et contribue au recueil et à la diffusion des bonnes pratiques et au développement de la recherche et de l'innovation.

Les rubriques Brèves, Lectures, Lois et réglementation et En ligne ont été rédigées, sauf mention spéciale, par Antoinette Desportes-Davonneau.

alimentaires utilisées dans les denrées alimentaires, y compris les enzymes employées en tant qu'auxiliaires technologiques, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace du marché intérieur tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine et de protection des consommateurs, y compris la protection des intérêts des consommateurs et la loyauté des pratiques dans le commerce des denrées alimentaires, en tenant compte, le cas échéant, de la protection de l'environnement.

## **santé des consommateurs**

### **Additifs alimentaires**

Règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, JOUE du 31 décembre 2008.

Le présent règlement harmonise l'utilisation d'additifs alimentaires dans les denrées alimentaires au niveau communautaire et en signale les conditions d'utilisation.

## **santé des consommateurs**

### **Colorants**

Directive 2008/128/CE de la Commission du 22 décembre 2008, JOUE du 10 janvier 2009.

Cette directive établit les critères de pureté spécifiques pour les colorants pouvant être utilisés dans les denrées alimentaires.

## **santé des consommateurs**

### **Arômes alimentaires et certains ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatisantes**

Règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, modifiant le règlement (CEE) n° 160/91 du Conseil, les règlements (CE) n° 2332/96 et (CE) n° 110/2008 et la directive 2000/13/CE, JOUE du 31 décembre 2008.

Les arômes sont utilisés pour améliorer ou modifier l'odeur et/ou le goût des aliments pour le bénéfice des consommateurs. Cependant, ils ne doivent être utilisés que s'ils satisfont aux critères établis dans le présent règlement.

## **substances à risques**

### **Nicotine, monoxyde de carbone, flurprimidol**

JOUE du 20 décembre 2008, JOUE du 9 janvier 2009 et JOUE du 15 janvier 2009.

Trois décisions, dont l'une se rapportant au monoxyde de carbone en date du 12 décembre 2008, une autre à la nicotine en date du 8 décembre 2008, et une autre au flurprimidol (utilisé en tant que pesticide) en date du 13 janvier 2009, concernent la non-inscription de ces trois substances à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil et leur retrait des autorisations de produits phytopharmaceutiques en raison de l'évaluation de leurs risques sur la santé humaine et sur l'environnement.

## **environnement**

### **Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses**

Directive 2009/2/CE de la Commission du 15 janvier 2009, JOUE du 16 janvier 2009.

Cette directive portant la trente et unième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil concerne le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, notamment le nickel. En effet, les études épidémiologiques montrent que les substances dérivées du nickel sont cancérigènes.

## **environnement**

### **Eau**

Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/156/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE. JOUE du 24 décembre 2008.

La pollution chimique des eaux de surface constitue une menace tant pour le milieu aquatique, avec des effets tels que la toxicité aiguë et chronique pour les organismes aquatiques, l'accumulation dans les écosystèmes et la disparition d'habitats et la perte de biodiversité, que pour la santé humaine. En vue d'obtenir un bon état chimique des eaux

de surface, la présente directive établit les normes de qualité environnementale (NQE) pour les substances prioritaires et certains autres polluants.

## **environnement**

### **Emission de gaz à effet de serre**

Directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, JOUE du 13 janvier 2009.

L'objectif ultime de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, approuvée au nom de la Communauté européenne par la décision 94/69/CE du Conseil, consiste à stabiliser les concentrations dans l'atmosphère de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. L'objectif de cette directive est ainsi de réduire la contribution de l'aviation au changement climatique en intégrant les émissions liées aux activités aériennes dans le système communautaire.